

LA CERTIFICATION



Pour être certifié NF, un produit de marquage doit avoir subi le test de durabilité sur le site routier RN2 pendant un cycle d'un an ou 2 ans. Le produit à appliquer sur ce site est un couple produit/billes. C'est ce couple dont on mesure les performances qui sera certifié par l'ASCQUER en lui délivrant un droit d'usage de la marque NF avec une validité limitée dans le temps. Le produit devra être appliqué conformément à son droit d'usage pendant les travaux.



Site de certification ASCQUER -RN2

PRODUITS DE MARQUAGE CERTIFIÉS

- PMA ou type I** : produit de marquage routier, rétroréfléchissant ou non.
- VNTP ou type II** : produit de marquage visible de nuit par temps de pluie, étant selon les cas :
 - de type a** : produit de marquage visible de nuit par temps de pluie non structuré.
 - de type b** : produit de marquage structuré visible de nuit par temps de pluie qui présente une texture irrégulière et n'ayant pas une surface plane. Cela peut être dû à une formation de motifs, profils ou autres caractéristiques. La hauteur maximale est de 16 mm par rapport à la chaussée.
- Dispositif d'Alerte Sonore (DAS)** : dispositif implanté en rive droite de chaussée destiné à limiter la somnolence et l'hypovigilance des usagers.

P.Q.R.S: NIVEAUX DE PERFORMANCES MINIMUM D'UN PRODUIT DE MARQUAGE CERTIFIÉ SELON UNE CLASSE DE PASSAGES DE ROUES (PR).

P: PASSAGES DE ROUES Résistance au trafic (P1 à PS = nombre PR /1 an) (P6 = nombre de PR /2 ans)	Qd: LUMINANCE Visibilité de jour (mcd.lx ⁻¹ /m ²)	R: RÉTRORÉFLEXION Visibilité de nuit par temps sec (mcd.lx ⁻¹ /m ²)	RR: RÉTRORÉFLEXION Visibilité de nuit par temps de pluie (mcd.lx ⁻¹ /m ²)	RW: RÉTRORÉFLEXION Visibilité de nuit par temps humide (mcd.lx ⁻¹ /m ²)	S: ANTIGLISSANCE Adhérence du marquage (coefficients SRT)
Marquage permanent	Q0: pas d'exigence	R0: pas d'exigence	RRO: pas d'exigence	RW0: pas d'exigence	S0: pas d'exigence
P1: 50 000 +/- 20%	Q1 ≥ 80	R1 ≥ 80	RR1 ≥ 25	RW1 ≥ 25	S1 ≥ 0,45
P2: 100 000 +/-20%	Q2 ≥ 100	R2 ≥ 100	RR2 ≥ 35	RW2 ≥ 35	S2 ≥ 0,50
P3: 200 000 +/-20%	Q3 ≥ 130	R3 ≥ 150	RR3 ≥ 50	RW3 ≥ 50	S3 ≥ 0,55
P4: 500 000 +/-20%	Q4 ≥ 160	R4 ≥ 200	RR4 ≥ 75	RW4 ≥ 75	S4 ≥ 0,60
P5: 1 000 000 +/-20%	Q5 ≥ 200	R5 ≥ 300	RR5 ≥ 100	RW5 ≥ 100	S5 ≥ 0,65
P6: 2 000 000 +/-20%			RR6 ≥ 150	RW6 ≥ 150	
Marquage temporaire					
T1: 50 000 +/-20%					
T2: 100 000 +/-20%					

Retrouvez ci-dessous, par usage pour la France, les performances minimales requises selon l'arrêté RNER du 10 mai 2000.

PRODUIT BLANC RÉTRO

P1	Q2	R3	S1	S3*
----	----	----	----	-----

PRODUIT BLANC NON RÉTRO

P1	Q3	R0	S1	S3*
----	----	----	----	-----

PRODUIT BLANC RÉTRO CHAUSSÉE BÉTON

P1	Q3	R3	S1	S3*
----	----	----	----	-----

PRODUIT BLANC RÉTRO VNTP

P1	Q2	R3	RR2	RW2
----	----	----	-----	-----

PRODUIT JAUNE RÉTRO

P1	Q1	R3	S1	S3*
----	----	----	----	-----

PRODUIT JAUNE NON RÉTRO

P1	Q1	R0	S1	S3*
----	----	----	----	-----

PRODUIT JAUNE TEMPORAIRE

T1	Q1	R4	S1	S3*
----	----	----	----	-----

PRODUIT JAUNE TEMPORAIRE VNTP

T1	Q1	R4	RR2	RW2
----	----	----	-----	-----

* Recommandé S3 sur passage-piétons



COMMENT LIRE UN N° DE CERTIFICATION

Exemple : 1RH000S1 ou 1H000S3 ou 2RC000S3 ou 1RHP000a ou 2RHP000b ou 3RHP000b

1	Produit certifié pour une application à la machine.
2	Produit certifié pour une application à la main (il n'est pas certifié pour une application à la machine).
3	Produit certifié pour une application en plusieurs passes.
R -	Rétroréfléchissant. Obligatoire pour les marques routières de rase campagne. IISR 7 ^{ème} partie Non rétroréfléchissant pour un usage urbain éclairé. L'emploi de marques rétroréfléchissantes est très souhaitable dans les zones agglomérées même dotées d'un éclairage public et dans le cas où l'éclairage n'est pas permanent. IISR 7 ^{ème} partie.
H C	Application sur chaussée Hydrocarbonée. Application sur chaussée Ciment.
P -	Performance sous Pluie VNTP. Aucune performance exigée sous pluie.
000	Numéro d'ordre donné par l'ASCQUER.
S a b	Valeur de l'adhérence du produit non VNTP durant toute sa durée de vie fonctionnelle. Si performance VNTP, produit structure < 3 mm. Si performance VNTP, produit 3 mm < structure ≤ 16 mm.

Exemple produit temporaire : TE000H ou T000H

T	Le produit est Temporaire et de ce fait obligatoirement rétroréfléchissant.
E	Le produit est Enlevable.
000	Numéro d'ordre donné par l'ASCQUER.
H	Application sur chaussée Hydrocarbonée.

LA MULTICERTIFICATION POUR FACILITER LA GESTION DE VOS CHANTIERS

Pour un même produit, nous vous proposons des produits qui font l'objet d'une multicertification.

- Principe : un produit multicertifié permet en utilisant un produit de base unique, de réaliser divers types de travaux en faisant uniquement varier la technique d'application, le dosage et/ou le produit de saupoudrage (suivant les mentions de la fiche technique de chaque certification).
- Choix de la certification : à déterminer selon la politique de marquage, les caractéristiques de la zone à marquer et les performances attendues (résistance à l'usage, roulabilité immédiate, VNTP...).
- Pour vous aider dans votre choix, le nom de la certification (« Atempo », « Agripp », ...) met en avant la caractéristique principale reconnue.
- Bénéfice : la multicertification apporte une grande flexibilité et augmente la productivité en exploitation : nombre limité de produits stockés, simplification de la gestion des stocks, réduction des déchets, rinçage des machines optimisé...
- Par exemple, la peinture VEGA se décline ci-dessous en 8 certifications différentes :

Produit	N° ASCQUER	P	Q	R	S	Produit (g/m²)	Saupoudrage (g/m²)	Produit de saupoudrage
VEGA	Ocitto	1RH1713S1	P6	Q3	R4	S1	445	410
	Atempo	1RH1517S1	P6	Q2	R3	S1	445	315
	Cimento	1RC1774S1	P6	Q3	R4	S1	445	410
	Nocto	1RH1768S1	P5	Q2	R4	S1	270	290
	Ocitto	1RH1667S1	P5	Q2	R4	S1	265	230
	Rapido	1RH1292S1	P5	Q2	R3	S1	475	325
	Agripp	1H901S3	P5	Q3	-	S3	530	Echostar 2 WBP Be Fast (S) -SOVITEC
	Pluvio	1RHP43a	P3	Q2	R4 RR2 RW2	S2	635	Varilux Color-SOVITEC
								Echostar 25 WBP SRT (S) -SOVITEC